

Traite PESSAHIM

Proposition de plan – Septième chapitre – Daf 85 a et b

85 a

Guemara

Reish Lakish : Non, il est obligatoire lorsqu'il y a un k'Zayit à l'endroit de la rupture, que le k'Zayit soit externe (viande) ou interne (moelle).

- *Beraita : "V'Etzem Lo Sishberu Vo" - cela s'applique aux os avec ou sans moelle (l'Ase à manger ne prévaut pas sur ce Lav).*
 - *Comment réaliser "V'Ochlu ha'Basar ba'Laylah ha'Zeh" ? (Il est certain que la Torah n'ordonnerait pas d'extraire la viande à l'aide de charbons, car cela risque de conduire à une transgression !)*
 - *Nous ne mangeons que de la viande sur les os [mais pas dans la moelle].*
 - *Peut-être est-ce aussi une Mitzvah pour manger la moelle !*
 - *Si oui, comment remplir "V'Etzem Lo tishberu Vo" ?*
 - *Il s'applique aux os sans moelle, mais on peut casser les os avec de la moelle pour manger la moelle !*
 - *Ce n'est pas surprenant - un Ase (manger la viande) a priorité sur un Lav !*
 - *Il est écrit "V'Etzem Lo tishberu Vo" à nouveau concernant Pessah Sheni - c'est en supplément, car il est déjà écrit "K'Chol Chukat ha'Pesach Ya'asu Oto ;".*
 - *La répétition enseigne que l'Isur s'applique aux os avec et sans moelle.*
- *On objecte contre Reish Lakish - Mishnah : Si un membre est sorti partiellement [Yerushalayim], nous découpons [la viande pour diviser entre ce qui est sorti et ce qui est resté à l'intérieur] jusqu'à l'os et nous grattons la viande [à l'intérieur, du côté permis d'être mangé, qui n'est pas sorti] jusqu'à atteindre une articulation ; à l'articulation, nous coupons.*
 - *Si tu penses qu'on peut casser un membre à un endroit où il n'y a pas de k'Zayit, il n'est pas nécessaire de le grater jusqu'à l'articulation - nous pouvons grater un peu de viande et couper l'os à cet endroit !*
 - **Réponse 1** (Abaye) : *C'est interdit, de peur qu'en frappant l'os où la viande a été pelée, l'os ne se brise [ailleurs, là où il y a un k'Zayit de la viande].*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- **Réponse 2** (Ravina) : La Beraita parle d'un os avec un k'Zayit de moelle à l'intérieur.

A propos de la Mishnah : Pigul et Notar sont Metamei les mains.

- Rav Huna ou Rav Chisda : C'est [un décret] à cause des Kohanim qui sont soupçonnés [de rendre pigoul intentionnellement les Korbanot de personnes qu'ils n'aiment pas] ;
- (L'autre du Rav Huna et du Rav Chisda) : Ceci est dû à la paresse de Kohanim (qui ne sont pas zélés pour finir à temps).
 - Le premier avis explique le décret concernant Pigul ;
 - le second avis explique le décret concernant Notar.
- Rav Huna ou Rav Chisda) : Un k'Zayit est Metamei.
- L'autre du Rav Huna et du Rav Chisda : Un k'Beitzah est Metamei.
 - Le premier avis dit que Chachamim ont fixé le chiour pour la Tum'ah afin d'être comme le chiour pour [la responsabilité de] l'Isur ;
 - le second avis adopte le chiour pour la Tum'ah de la nourriture [mid'Oraita].

Chachamim ont-ils décrété que Yotzei est Tamei ?

- Peut-être ont-ils décrété pour Notar, car les gens sont enclins à être paresseux pour manger des Kodashim - mais ils n'avaient pas besoin de décréter pour Yotzei, car les gens ne voulaient pas intentionnellement faire sortir des Kodshim ;
- Ou peut-être sommes-nous également préoccupés par ce problème !
 - A ce sujet on a une Mishnah : Si une partie d'un membre (d'un korban Pessah) est sorti de Yeroushalayim, nous coupons à l'os et nous enlevons la viande [à l'intérieur] jusqu'à ce qu'elle atteigne une articulation ; à l'articulation, nous coupons.
 - Si Yotzei est Tamei, cela n'aide pas - le Yotzei était Metamei le Nish'ar (la viande qui est restée à l'intérieur) !
- **Réponse 1** : Il s'agit de Tum'at Beit ha'Starim (ils se sont touchés intérieurement), ce n'est pas Metamei.
 - Ravina soutient qu'un aliment est considéré comme étant coupé (c'est comme si les parties Yotzei et celles Nish'ar étaient séparés), il ne s'agit donc pas de Tum'at Beit ha'Starim - comment peut-il répondre ?
- **Réponse 2** : En l'occurrence, il y a moins d'un k'Zayit ou d'un k'Beitzah (le Shi'ur Tum'ah pour Yotzei).

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- *On peut s'interroger / Beraita : Si l'on emporte de la viande de Pessah d'une Chabourah à l'autre, même si l'on transgresse un Lav, c'est Tahor.*
 - *Sous-entendu, c'est Tahor mais c'est interdit - Yotzei de Chaburah à Chaburah est comme Yotzei de son lieu autorisé (Yerushalayim) - même si c'est interdit, Chachamim n'ont pas décrété de Tum'ah dessus !*
 - **Réponse 1 :** *Non, c'est Tahor et autorisé - Yotzei de Chaburah à Chaburah est différent de Yotzei de sa place autorisée.*
 - *Seifa: Celui qui la mange transgresse un Lav.*
 - **Réponse 2 :** *Selon l'opinion selon laquelle le chiour de Yotzei qui sera Tamei est k'Beitzah, on peut dire qu'il y a un k'Zayit mais pas de k'Beitzah - donc on transgresse, mais ce n'est pas Tamei.*
 - *Selon l'opinion selon laquelle le chiour est k'Zayit, comment pouvons-nous répondre ?*
 - **Réponse 3 :**
 - *Tous sont d'accord pour dire que le fait de faire sortir le korban Pessah n'est pas Tamei.*
 - *Quelle en est la raison ?*
 - *Les Benei Chaburah sont zélés ; ils se mettent en garde les uns les autres de faire attention.*
 - *La question concerne les autres Kodshim ; elle n'est pas résolue.*

85 b

Quelle est la source qui interdit de transporter Pessah d'une Chabourah à une autre ?

- *Beraita : "Lo totzi Min ha'Bayit Min ha'Basar Chutzah."*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Traité Pessa'him – DafHayomi Bs'd

- Cela interdit de passer d'une maison à une autre - quelle est la source de l'interdiction d'une Chabourah à une autre [dans la même maison] ?
 - "Chutzah" - vous ne pouvez pas le sortir de l'endroit où il peut être mangé.
 - R. Ami : Celui qui emmène Pessah d'une Chabourah à une autre n'est pas responsable jusqu'à Hanachah (le reposer), car il dit "totzi" - c'est comme la Hotza'ah (transfert de Reshout à Reshout) du Shabbat :
 - On n'est pas responsable de l'Hotza'ah du Shabbat à moins de faire la Akirah (le déraciner d'une position de repos) et la Hanachah - la même chose s'applique à Pessah.

- R. Aba bar Mamal – Mishnah : [Concernant les Chata'os qui doivent être brûlés en dehors de Yerushalayim, il est écrit "V'Hotzi Et ha'Par" (Vayikra 4:21)].
 - Si l'animal était transporté sur des poteaux, lorsque les personnes de devant ont quitté la Azarah mais pas celles de derrière, celles de devant sont Metamei Begadim, celles de derrière ne sont pas [Tamei jusqu'à ce qu'elles partent elles-mêmes].
 - Il n'y avait pas encore de Hanacha !
 - R. Aba bar Mamal : L'affaire est, elle est traînée sur le sol (à 3 tefachim du sol c'est ce qu'on appelle Hanachah).

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Mishnah :

- *Si une partie d'un membre a quitté [Yerushalayim], on coupe à l'os et on enlève la viande [à l'intérieur] jusqu'à atteindre une articulation ; à l'articulation, on coupe.*
- *Pour les autres Kodshim, nous coupons l'os lui-même avec un couteau à découper, car il n'y a pas d'Isur pour briser les os.*
 - *L'intérieur de l'Agaf (où la porte repose lorsqu'elle est fermée) est considéré comme l'intérieur ;*
 - *l'extérieur de l'Agaf est considéré comme l'extérieur de Yeroushalaim ;*
 - *les fenêtres dans le mur et l'épaisseur [du haut] de la muraille lui-même sont comme l'intérieur.*

Guemara

Rav Yehudah : Il en va de même pour la prière (s'unir pour former un Minyan, il ne doit pas être à l'extérieur de la cloison).

- *Il se dispute avec R. Yehoshua ben Levi :*
 - *R. Yehoshua ben Levi : Même un mur de fer ne peut pas séparer Yisraël et Hash-m (peu importe si on est à l'extérieur et le Minyan à l'intérieur).*

La Reisha dit que l'intérieur de l'Agaf est considéré comme intérieur - cela implique que l'Agaf lui-même est considéré comme extérieur ;

- *La Seifa dit que l'extérieur de l'Agaf est considéré comme extérieur - cela implique que l'Agaf lui-même est considéré comme intérieur !*
 - *L'Agaf d'une porte de la Azarah [sauf pour Sha'ar Nikanor, entre Ezrat Nashim et la Azarah] est comme à l'intérieur, puisque la porte elle-même était Hukdash [être comme la Azarah ; cela concerne les membres de Kodshei Kodoshim, qui ne peuvent pas quitter la Azarah] ;*
 - *L'Agaf d'une porte de Yerushalayim est comme à l'extérieur, puisque la porte elle-même n'était pas Hukdash [pour être comme Yerushalayim].*
 - *R. Shmuel bar Rav Yitzchak : Les portes de Yerushalayim n'étaient pas Hukdash, pour permettre aux Metzora'im [qui ne peuvent pas entrer dans la ville] de s'abriter du soleil et de la pluie ;*
 - *R. Shmuel bar Rav Yitzchak) : Sha'ar Nikanor (la porte entre Ezrat Nashim et l'Azarah) n'était pas Hukdash, pour permettre à un Metzora [dans la phase finale de Taharah, qui ne peut pas encore entrer dans la Azarah] de se tenir à l'intérieur et de se coller à l'oreille, au pouce et à l'orteil pour que le sang de son Asham puisse être mis sur eux.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Rav : Les toits et les Aliyot (étages supérieurs) n'ont pas reçu de Kedushat Yerushalayim.

- *Mais Rav a dit au nom de R. Chiya que (parfois, il y avait une grande Chaboura, dont chaque membre ne reçoit qu'un) k'Zayit de korban Pessah, lors de la récitation du Hallel on avait le sentiment que le toit allait s'effondrer !*
 - *N'est ce pas que ils ont mangé Pessah sur le toit (c'est-à-dire que les toits étaient Hukdash !)*
 - *Non, ils mangeaient au rez-de-chaussée et chantaient Hallel sur le toit.*
 - *Pourtant on a une Mishnah : On ne consomme plus rien après l'Afikoman (dessert);*
 - *Rav : [Afikoman c'est comme Afiku Mani, "sortez votre Kelim", on ne se déplace plus après l'afikoman] cela enseigne qu'une Chaburah ne peut pas aller dans un autre Chaburah [pour manger plus ; de même, il ne peut pas aller ailleurs pour dire Hallel].*
 - *Il ne peut pas aller ailleurs au moment de manger, mais il peut aller ailleurs lorsqu'il ne mange pas (pour faire le Hallel).*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com